

société du patrimoine
des beaucerons



Sauver le patrimoine bâti beauceron

La Société du patrimoine des Beaucerons souhaite attirer votre attention sur le sort réservé au patrimoine bâti de la vallée de la Chaudière.

La démolition effective, annoncée ou redoutée d'éléments importants du patrimoine beauceron ne peut la laisser indifférente. Les inondations catastrophiques du printemps dernier ont particulièrement frappé Scott, Sainte-Marie, Vallée-Jonction, Saint-Joseph et Beauceville de plein fouet. Ces municipalités comptent des bâtiments dignes de considération. Or, comme il arrive souvent à travers la province, le silence, les intérêts particuliers, la méconnaissance des règles, le manque de ressources, l'impuissance générale ou les délais excessifs (trop courts ou trop longs) compromettent leur sauvegarde. Pourtant, le gouvernement a adopté la *Loi sur le développement durable* en 2006 et la *Loi sur le patrimoine culturel* en 2012. Elles se rapportent notamment au patrimoine bâti. Sont-elles considérées? Y recourt-on?

Les victimes des inondations habitent nos pensées. Leur détresse compte. Elles doivent recevoir prioritairement tous les secours nécessaires, et ce, le plus rapidement possible. Après tout, les Beaucerons sont le premier patrimoine beauceron. Cela dit, ne devrait-on pas saisir l'occasion de ce drame pour favoriser l'éveil et la concertation des autorités relativement au patrimoine et, ainsi, se prémunir dans l'éventualité d'autres catastrophes. La tranquillité de tous n'en serait que mieux garantie. L'instauration, en ce domaine, d'un dialogue réel et soutenu entre les ministères impliqués, en incluant les MRC beauceronnes, ne pourrait qu'être bénéfique. Ne faudrait-il pas, à l'avenir, assister à l'union des élus, des fonctionnaires, des citoyens et des spécialistes, afin de cerner les enjeux patrimoniaux à court, moyen ou long terme? Des cibles de conservation ne sont-elles pas souhaitables dans chaque MRC? Toutes les villes et tous les villages n'ont-ils pas l'opportunité de se doter d'un conseil du patrimoine local (voir les articles 152 à 154 de la *Loi sur le patrimoine culturel*). Le constituer serait une précaution contre la destruction massive d'éléments ayant une valeur historique marquée. De plus, l'imposition de moratoires modulés sur les bâtiments ou îlots d'intérêt permettrait de donner à tous, selon les circonstances, le temps de réfléchir, de se manifester, de s'organiser et favoriserait une préservation raisonnée du patrimoine bâti. Les sinistrés doivent pouvoir espérer être entendus et compris, s'ils souhaitent sauver leur demeure.

Le patrimoine bâti est une richesse non renouvelable, le sceau d'une identité, d'un terroir et un signe de pérennité. Il constitue un attrait touristique malheureusement

sous-exploité, sinon ignoré ou sacrifié. Plusieurs pays ont compris depuis longtemps qu'il est un levier économique, puisqu'il faut parler d'argent. Certaines régions ou certaines villes du Québec ont aussi mesuré sa force d'attraction et le profit qu'il engendre.

Les Beaucerons sont fiers d'eux-mêmes. Ils aiment dire ou laisser entendre qu'ils sont différents, particulièrement créatifs, dynamiques, combattifs. Leur caractère bien trempé a certainement ses racines. Il faut croire, même si la preuve n'est pas encore concluante, qu'ils ont aussi assez d'estime d'eux-mêmes, d'esprit d'entreprise et de vision pour conserver les traces les plus visibles de leur Histoire : le patrimoine bâti.

Paul-André Bernard

Paul-André Bernard, président